

## **Petit-déjeuner de Presse**

\*\*\*\*\*

**Vendredi 16 juin 2006**

\*\*\*\*\*

**AVIS du CESR Ile-de-France du 8 juin 2006,  
relatif à  
« Une Vision Régionale pour l'Île-de-France  
Les orientations de la Région pour la révision  
du Schéma Directeur »**

\*\*\*\*\*

**Intervention de Jean-Claude Boucherat,  
Président du Conseil économique et social  
de la Région Ile-de-France**

Avec la révision du schéma directeur de la Région Ile-de-France, la Région entend affirmer ses responsabilités et présenter la réalisation concrète de ses politiques. Cette révision qui dessine l'Ile-de-France de demain, s'élabore en étroite collaboration avec les conseils généraux, les intercommunalités, les chambres consulaires, les entreprises, les syndicats, le tissu associatif et les citoyens. En tant que deuxième assemblée régionale, composée de 122 membres qui représentent cette société civile organisée comprenant les entreprises, les syndicats et les associations, c'est, tout naturellement, que le CESR d'Ile-de-France dont la mission première consiste à favoriser et à accompagner l'émergence d'un véritable territoire régional, est associé à ce long processus d'élaboration, comme la loi l'a d'ailleurs prévu.

C'est pourquoi, dès 2002, le CESR était auditionné par la commission de l'aménagement du

territoire élargie du conseil régional. Les termes de la réflexion exposée alors, restent d'actualité, et ont été approfondis par les rapports du CESR du 12 décembre 2004 (premières contributions du CESR à la révision du SDRIF) et du 17 février 2005 (l'approche "transports" préalable à la révision du SDRIF), sans oublier les travaux antérieurs de juillet 2003 sur les 10 territoires prioritaires et le rapport du 24 avril 2006 sur « La préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles de la Ceinture Verte et des autres secteurs périurbains en Ile-de-France ».

Je pourrai même évoquer des documents encore plus anciens car, le CESR a apporté, depuis dix ans, par les travaux de sa section « Prospective » créée en 1994, d'utiles contributions à l'établissement d'une Vision, au travers de ses rapports et avis :  
« Le devenir de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 » (rapport CANCELLIERI - 24.9.1995);

« Vivre en Ile-de-France en 2025 » (rapport GUIEYSSE - 24.6.1999) ;  
« L'attractivité de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 » (rapport FLORET - 27.5.2004).

Dans sa « Réflexion préalable à la future révision du Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France » de décembre 2004, le CESR exprimait le souhait de voir un projet porteur d'identité pour la région, à la hauteur des enjeux auxquels les Franciliens sont confrontés. Dès cette date, le CESR appelait de ses vœux un SDRIF qui contribue à la richesse nationale et au rayonnement international de la France ; un SDRIF qui réduise les inégalités sociales et territoriales, renforce les solidarités, relance l'emploi et fasse la promotion de la construction de logements. Le CESR ajoutait que le nouveau SDRIF devrait améliorer la qualité de vie et l'environnement et permettre à la région capitale de

disposer d'un système d'infrastructures de transports, en accord avec son développement.

Aujourd'hui, la « Vision Régionale » sur laquelle le conseil régional a demandé au CESR de donner son avis, reprend plusieurs vœux exprimés par le CESR en 2004. On y parle de répondre aux mutations liées aux inégalités, d'évolution des modes de construction, des formes urbaines et des transports pour assurer la cohésion sociale et la qualité de vie. La « Vision Régionale » élaborée par l'Exécutif régional appelle aussi à renforcer l'égalité sociale et territoriale ainsi que l'attractivité régionale en résorbant la crise du logement et en dotant la région d'équipements et de services accessibles et de qualité. L'éco-région exemplaire que souhaite devenir l'Île-de-France est appelée à être une métropole économe de ses déplacements, de ses ressources et de ses espaces.

Mais les défis sont grands et répondre aux attentes des Franciliens et aux enjeux de demain, c'est parler d'emploi et d'activité économique pour que l'Île-de-France ne décroche pas de la compétitivité mondiale qui fait rage entre les grandes métropoles. La réduction des inégalités sociales et territoriales non résorbées dans la mise en œuvre du SDRIF de 1994 et qui sont de nature à freiner l'attractivité et le rayonnement de la Région, réclament un SDRIF ambitieux et réaliste.

Sur les aspects économiques, le CESR considère que les éléments actuellement connus du Schéma régional de développement économique (SRDE), ne constituent pas un véritable plan stratégique à caractère économique à la hauteur de la résorption des fragilités sociales, économiques et industrielles de l'Île-de-France. Il s'exprimera d'ailleurs à ce sujet après la rentrée prochaine.

**Aujourd'hui le CESR exprime sur ce projet de « Vision Régionale » qui mène vers le SDRIF,**

**un accord général de principe, même s'il s'attendait pour un document à vocation politique, devant orienter le futur SDRIF, à plus de souffle et de puissance. Car, quand on parle de l'Île-de-France à l'horizon de 15 ou 20 ans, il ne doit pas s'agir d'une ambition molle, reflet d'un consensus traduisant la plate-forme minimale sur laquelle pourraient s'accorder l'ensemble des parties prenantes mais plutôt d'un projet fort, reflétant la volonté réelle de maintenir et faire progresser la position de la région capitale dans le Bassin parisien, dans l'ensemble du territoire français, dans l'Europe du Nord-Ouest, dans l'ensemble de l'Union européenne et dans le monde.**

Mais je laisse le rapporteur général du SDRIF au CESR, Pierre Moulié, développer l'avis adopté par notre assemblée le 8 juin dernier en séance plénière. Je tiens à le remercier de son investissement sur ce dossier. Il a su avec les

membres de la commission d'aménagement du territoire élargie, mener un travail de mobilisation de l'ensemble des compétences du CESR sur un sujet aussi complexe que stratégique. Je n'oublie pas dans mes remerciements Bernard Lénat, Sylvie Mélé et Nadine Barbe-Ursulet, qui devront encore faire face aux prochaines étapes d'élaboration du SDRIF et notamment celle de l'avant-projet que l'Exécutif Régional souhaite mettre en débat et adopter avant la fin de cette année 2006.